

Séance du vendredi 16 janvier 2026

Date de la convocation: 12/01/2026

Membres en exercice : 14

seize janvier deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,

Votants: 9

Pour : 9

Centre : 0

Abstentions : 0

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Jean-Jacques DEBIEVE, Emilie KONNERT, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés :

Excusés : Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Richard DETHYRE, Thomas HOUPLIER, Barbara LOUCHART

Absents:

FIXATION DES TARIFS DES LOYERS DES LOCAUX PROFESSIONNELS LOUÉS - (DE 013 2026)

Considérant que la Commune loue des biens lui appartenant à des professionnels pour exercer leur activité et que la délégation de fonctionnement du Maire ne lui permet pas de fixer le montant des loyers, le Maire invite le conseil municipal à valider les loyers proposés pour les différents contrats de location.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

EIFFE les montants de loyers suivants :

- 200 euros mensuels par artisan occupant les locaux loués au 46 rue du Colonel Rozanoff pour l'année 2025 et 205 euros pour l'année 2026.
 - 5 euros mensuels/m² pour les professionnels occupant les locaux loués au 36, rue Cotteau à compter du 1^{er} octobre 2025.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance

Annick IENZER

ANTONI TENNER


Le Maire
Olivier MAGUET

John